

# *PARCOURS APRÈS LA CLASSE DE 3<sup>e</sup>*

# ORIENTATION, AFFECTATION ET INSCRIPTION



## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

- Information sur l'orientation et premier conseil de classe.

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

- **Intentions d'orientation** exprimées sur la fiche de dialogue par les élèves et leur famille
- **Avis provisoire** d'orientation du conseil de classe sur la fiche dialogue.

## MAI

- **Vœux d'orientation définitifs** des élèves et de leur famille sur la fiche dialogue + **dossier d'affectation** ou (formation/établissement)

## JUIN

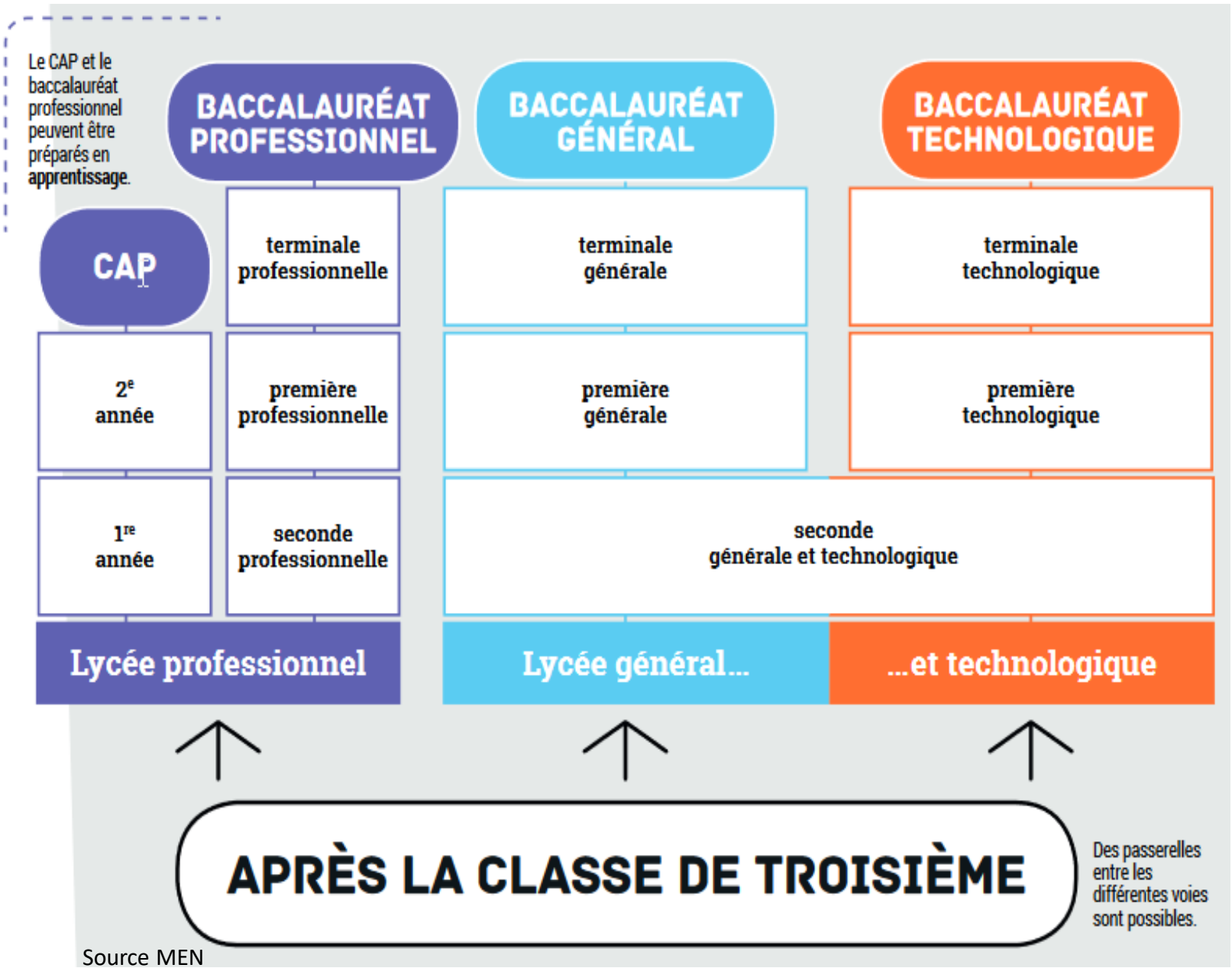
- **Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre et décision du chef d'établissement**, en l'occurrence : **2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> pro ou 1<sup>re</sup> année de CAP ou redoublement exceptionnel** (le maintien peut être demandé par l'élève et sa famille)
  - **Si accord** : validation et **décision d'orientation définitive**
  - **Si désaccord** : **entretien** famille/chef d'établissement et possibilité de saisir la **commission d'appel**

## DE JUIN À DÉBUT JUILLET

- Réception des **notifications d'affectation** et **surtout inscription** dans l'établissement.

\* Le téléservice « Affectation après la 3<sup>e</sup> » permet aux familles de saisir les vœux d'orientation et les vœux d'affectation, de consulter les avis du conseil de classe et la décision du chef d'établissement ainsi que la notification d'affectation

La réforme du lycée n'impacte pas les voies d'orientation post 3<sup>e</sup>, les procédures, le dialogue et le calendrier



# LE CAP (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années)

- **Sous statut scolaire ou en apprentissage**
- **Prépare à un métier précis**
- **1<sup>er</sup> niveau de qualification pour l'emploi, mais n'existe pas dans tous les domaines et, dans certains secteurs, il faut cibler le bac pro, voire le BTS**
- **200 spécialités**
- **Poursuite d'études essentiellement en 1<sup>re</sup> bac pro**

- **Co-intervention** enseignant pro et enseignants de français ou de mathématiques
- **Heures de consolidation, accompagnement personnalisé et orientation**
- **Réalisation d'un chef d'œuvre** (œuvre concrète et pluridisciplinaire)
- **Test de positionnement** en français et mathématiques à l'entrée en CAP
- **CAP en 1, 2 ou 3 ans** en fonction du profil et des besoins de l'élève, évalués à partir du positionnement scolaire en début de formation

# LE BAC PRO (2<sup>de</sup> pro, 1<sup>re</sup> pro et T<sup>le</sup> pro)

- **Sous statut scolaire ou en apprentissage**
  - **Prépare à un champ professionnel**
  - **80 spécialités**
  - **Poursuite d'études essentiellement en BTS**
- 
- **Co-intervention** enseignant pro et enseignants de français ou de mathématiques
  - **Heures de consolidation, AP et orientation**, avec un module « **insertion** » ou « **poursuite d'études** » en terminale
  - **Réalisation d'un chef d'œuvre** en 1<sup>re</sup> et T<sup>le</sup> (œuvre concrète et pluridisciplinaire)
  - **Tests de positionnement** en français et mathématiques à l'entrée en 2<sup>de</sup> bac pro, depuis 2018
    - Français : compréhension orale et écrite, compréhension du fonctionnement de la langue – 50 min
    - Mathématiques : géométrie modulaire (représenter l'espace, calculer avec des grandeurs et exprimer des résultats dans les unités adaptées), calcul littéral (mettre un problème en équation en vue de sa résolution, résoudre des équations ou inéquations du premier degré) – 50 min
  - Organisation de **certaines sections de 2<sup>de</sup> bac pro en familles de métiers\*** **uniquement sous statut scolaire.**

*\* Une famille de métiers peut regrouper entre deux et dix spécialités de baccalauréats, présentant plusieurs compétences professionnelles communes.*

# 15 FAMILLES DE MÉTIERS + 4 EN LYCÉE AGRICOLE

## Métiers de la beauté et du bien-être

- ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE
- COIFFURE

## Métiers de la relation client

- MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE (OPTIONS A ET B)
- MÉTIERS DE L'ACCUEIL

## Métiers de l'aéronautique

- AÉRONAUTIQUE (OPTIONS A, B ET C)
- AVIATION GÉNÉRALE

## Métiers de l'hôtellerie-restauration

- CUISINE
- COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION

## Métiers des industries graphiques et de la communication

- FAÇONNAGE DE PRODUITS IMPRIMÉS, ROUTAGE
- RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMÉDIA (OPTIONS A ET B)

## Métiers de l'alimentation

- BOUCHER-CHARCUTIER-TRAITEUR
- BOULANGER-PÂTISSIER
- POISSONNIER-ÉCAILLER-TRAITEUR

## Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- ASSISTANCE A LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
- LOGISTIQUE
- ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

## Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT (OPTIONS A ET B)
- TECHNICIEN GÉOMÈTRE-TOPOGRAPHE

## Métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics

- AMÉNAGEMENT ET FINITIONS DU BÂTIMENT
- INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI (OPTIONS A, B ET C)
- MENUISERIE ALUMINIUM-VERRE
- OUVRAGES DU BÂTIMENT : MÉTALLERIE
- TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE
- TRAVAUX PUBLICS

# FAMILLES DE MÉTIERS EN 2021

## Métiers du numérique et de la transition énergétique

- MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTÉS
- MÉTIERS DU FROID ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- SYSTÈMES NUMÉRIQUES (OPTIONS A, B ET C)
- TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
- TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

## Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

- ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS
- FONDERIE
- TECHNICIEN EN RÉALISATION DE PRODUITS MÉCANIQUES OPTION RÉALISATION ET SUIVI DE PRODUCTIONS
- TECHNICIEN EN RÉALISATION DE PRODUITS MÉCANIQUES OPTION RÉALISATION ET MAINTENANCE DES OUTILLAGES
- TECHNICIEN MODELEUR
- TRAITEMENT DES MATÉRIAUX

## Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

- MAINTENANCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION CONNECTÉS
- PILOTE DE LIGNE DE PRODUCTION
- PROCÉDÉS DE LA CHIMIE, DE L'EAU ET DES PAPIERS- CARTONS
- TECHNICIEN DE SCIERIE

## Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules

- MAINTENANCE DES MATÉRIELS (OPTION A, B ET C)
- MAINTENANCE DES VÉHICULES (OPTIONS A, B ET C)

## Hors famille de métiers

- RÉPARATION DES CARROSSERIES
- ETC.

## Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

- ÉTUDE ET RÉALISATION D'AGENCEMENT
- TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS
- TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR

## Enseignement agricole

- ALIMENTATION-BIO-INDUSTRIE-LABORATOIRE
- NATURE-JARDIN-PAYSAGE-FORÊT
- PRODUCTIONS
- CONSEIL VENTE

# APPRENTISSAGE

Les diplômes professionnels, comme le CAP et le bac pro, peuvent se préparer en apprentissage.

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur, avec lequel l'apprenti a signé son contrat de travail. Comme tout contrat de travail, il donne lieu à une rémunération.

## Démarche

Dès janvier/février, rechercher une entreprise d'accueil avec l'aide de l'établissement, du CIO ou des chambres consulaires  
Signer un contrat avec l'employeur, qui vous inscrit en formation

## Durée

2 ans pour un CAP et 3 ans pour un bac pro

## Lieu

Cours en CFA ou lycée, en alternance avec les périodes de travail chez l'employeur

## Conditions

Avoir entre 15 et 30 ans

## Rémunération

De 410,60 € à 1186,60 €/mois, selon l'âge et l'année d'études



# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Sauf 2<sup>de</sup> « sciences et technologies de l'hôtellerie »

## ENSEIGNEMENTS COMMUNS

• Français	4 h
• Histoire – géographie	3 h
• LV1 et LV2	5 h 30
• Sciences économiques	1 h 30
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la terre	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Enseignement moral et civique	18 h/an
• Sciences numériques et technologie	1 h 30
• Accompagnement personnalisé	54 h/an
• Accompagnement au choix d'orientation	
• Heures de vie de classe	

- **Un test de positionnement** en début d'année pour connaître les acquis et les besoins en **français** (CO, CE et compréhension du fonctionnement de la langue) et en **mathématiques** (organisation et gestion de données, nombres et calcul, géométrie avec exercices autour de la géométrie de raisonnement, calcul littéral avec exercices autour des expressions algébriques)
- **Un accompagnement personnalisé** en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à **l'orientation**

**+ de 0 à 4 ENSEIGNEMENT(S) OPTIONNEL(S)**

**AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :**

• Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3 h
• Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 h
• Langue vivante 3	3 h
• Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
• Arts du cirque	6 h
• Écologie-agronomie-territoires-développement durable	3 h

**AU CHOIX 1 ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE :**

• Management et gestion	1 h 30
• Santé et social	1 h 30
• Biotechnologies	1 h 30
• Sciences et laboratoire	1 h 30
• Sciences de l'ingénieur	1 h 30
• Création et innovation technologiques	1 h 30
• Création et culture – design	6 h
• Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
• Pratiques professionnelles	3 h
• Atelier artistique	72 h annuelles

- Possibilité de choisir, au maximum, 2 enseignements optionnels (1 en enseignement général et 1 en technologique)
- Les enseignements LCA latin et grec peuvent être choisis en plus

## **ET EN FIN DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

La **procédure reste inchangée** : vœux des élèves et de leur famille, propositions du conseil de classe aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres et décision d'orientation par le chef d'établissement, avec possibilité d'appel en cas de désaccord.

La **fiche dialogue ou le téléservice constitue le support des échanges** aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres entre l'établissement et les élèves et leur famille.

La **décision d'orientation** porte désormais sur :

- **La voie générale**, le choix des spécialités (4 au 2<sup>e</sup> trimestre, voire 5 si l'une des spécialités n'existe pas dans l'établissement, puis 3 au 3<sup>e</sup> trimestre) est du ressort des élèves et de leur famille
- **Une des 8 séries de la voie technologique**

⇒ **La voie professionnelle** peut être **conseillée mais n'est pas une décision d'orientation**. Elle relève des élèves et de leur famille

**Le redoublement** peut être décidé à **titre exceptionnel** / **Le maintien** peut être **demandé par la famille aux paliers d'orientation**.

# L'AFFECTATION

## ➤ AFFECTATION : 2<sup>de</sup> PROFESSIONNELLE ET 1<sup>re</sup> ANNÉE DE CAP

**Le barème académique prend en compte :**

- la classe d'origine
- les résultats scolaires (notes pondérées selon la spécialité demandée)
- les bonifications éventuelles (commissions départementales, académiques...)

➔ **Certaines formations professionnelles nécessitent des procédures de recrutement particulières et anticipées**

## ➤ AFFECTATION : 2<sup>de</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- **Sur le ou les lycée(s) de secteur.**

L'élève est affecté à partir de son secteur géographique d'habitation. Possibilité de choisir des enseignements optionnels lors de l'inscription au lycée

- **Avec des enseignements optionnels rares ou la 2<sup>de</sup> « sciences et technologies de l'hôtellerie »** : les zones de desserte des lycées peuvent être élargies. La liste de ces enseignements est arrêtée chaque année par les recteurs d'académie et communiquée aux établissements et aux familles.

## ➤ **L'ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE**

Concerne **uniquement l'entrée en 2<sup>de</sup> générale et technologique**

➡ **Affectation dans la limite des places disponibles**

### **CRITÈRES PRIORITAIRES**

1. Le handicap (priorité absolue)
2. La nécessité d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Les élèves boursiers au mérite ou sur critère social
4. Les élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement
5. Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.
6. Les élèves devant suivre un parcours particulier

***Concernant les procédures d'affectation, renseignez-vous auprès de votre établissement et du CIO***

**Merci de votre attention**

---



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**onisep**

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS  
ET LES FORMATIONS**